

**Bureau syndical du 29 octobre 2015**

**DELIBERATION N° 2015-10-58**

**Demande de subvention pour le marché de travaux d'adaptation et de remise en état des sites du SYVADEC aux objectifs de tri et aux nouveaux règlements relatifs à la sécurité - modifie la délibération n°2015-09-48**

Nombre de membres 23			L'an deux mille quinze, le vingt neuf octobre à dix heures, l'assemblée délibérante, légalement convoquée par le Président le vingt-deux octobre, s'est réunie exceptionnellement à la Communauté de communes du Centre Corse, à Corte, sous la présidence de Madame Marie-Laurence SOTTY, 1 <sup>ère</sup> Vice-présidente, en l'absence du Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	11	14	

**Présents :**  
Madame : Marie-Laurence SOTTY  
  
Messieurs : Don Georges GIANNI, Guy ARMANET, Xavier POLI, Xavier LACOMBE, Pierre GUIDONI, Jean-Baptiste GIFFON, François GIORGI, Paul LIONS, Jean-Louis MASSIANI, François FILONI,

**Absents représentés:**  
Monsieur François TATTI par Monsieur Xavier POLI  
Madame Marie ZUCCARELLI par Monsieur François FILONI  
Monsieur Jean-Pierre GIORDANI par Madame Marie-Laurence SOTTY

**Absents :**  
Madame : Serena BATTESTINI  
  
Messieurs: Jean PAJANACCI, Jean-Louis MILANI, Jean-Noël VALERY, Antoine POLI, Jean ALFONSI, Yohan HABANI, François FAGGIANELLI, Ange-Pierre VIVONI

Certifié exécutoire,  
  
après transmission en Préfecture le : 29/10/2015  
  
et de la publication de l'acte le: 29/10/2015

CERTIFIE EXECUTOIRE  
Pour le Président et par délégation,  
Le responsable du service assemblées



Florence PROFIZI



Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20151029-2015-10-58-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2015  
Date de réception préfecture : 29/10/2015

**DELIBERATION N° 2015-10-58 : Demande de subvention pour le marché de travaux d'adaptation et de remise en état des sites du SYVADEC aux objectifs de tri et aux nouveaux règlements relatifs à la sécurité - modifie la délibération n°2015-09-48**

**Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente expose:**

Par délibération n°2015-09-48 en date du 10 septembre 2015, les membres du Bureau ont autorisé le Président à solliciter des subventions pour le programme de travaux d'adaptation et de remise en état des sites du SYVADEC. Les travaux, aménagements et équipements déclinés sur chaque site visent à répondre au développement des filières de valorisation, améliorer, réguler et sécuriser les conditions d'accès aux usagers ainsi que la qualité du tri des déchets sur les déchetteries et optimiser les transports. Le programme des travaux par site se décompose comme suit :

Site	Montant (€ HT)
Quai de transfert de Luri	140 000,00
Quai de transfert de Sainte Lucie de Porto Vecchio	60 000,00
Quai de transfert de Porto Vecchio	35 000,00
Quai de transfert de Corte	40 000,00
Quai de transfert de Teghime	250 000,00
Recyclerie d'Ersa	100 000,00
Recyclerie de Sisco	40 000,00
Recyclerie de Vico	50 000,00
Recyclerie de Moca Croce	50 000,00
Recyclerie de Ventiseri	50 000,00
Recyclerie de Sainte Lucie de Porto Vecchio	60 000,00
Recyclerie de Viggianello	60 000,00
Recyclerie de Piana	50 000,00
Recyclerie de Lama	120 000,00
Recyclerie de Saint Florent	120 000,00
<b>Total</b>	<b>1 225 000,00</b>

Il est proposé de modifier le plan de financement envisagé sur cette opération, en ramenant la part de subvention de 80 % à 60 % (soit un montant de 735 000 €), la part d'autofinancement passant à 40 % (soit un montant de 490 000 €) sur fonds propres du Syvadec auxquels s'ajoute la TVA.

Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente demande aux membres du Bureau de modifier le plan de financement prévu dans la délibération n°2015-09-48 et d'autoriser le Président à solliciter des subventions pour le programme de travaux d'adaptation et de remise en état des sites du SYVADEC, d'un montant de 1 225 000 € HT, à hauteur de 60 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse. La demande de subvention peut être portée jusqu'à 70%, en financements ADEME et/ou OEC si leurs modalités de financement le permettent, la part d'autofinancement se réduisant alors à 30% minimum.

Ces explications entendues, Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-présidente demande aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20151029-2015-10-58-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2015  
Date de réception préfecture : 29/10/2015

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,  
VU la délibération 2015-09-48 du 10 septembre 2015,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,  
Oùie l'exposé de Madame Marie-Laurence SOTTY, 1ère Vice-présidente

**A l'unanimité:**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues
- Modifie le plan de financement prévu dans la délibération n°2015-09-48,
- Autorise le Président à solliciter des subventions pour le programme de travaux d'adaptation et de remise en état des sites du SYVADEC, d'un montant de 1 225 000 € HT, à hauteur de 60 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse; la demande de subvention peut être portée jusqu'à 70%, en financements ADEME et/ou OEC si leurs modalités de financement le permettent, la part d'autofinancement se réduisant alors à 30% minimum.
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte le 29 octobre 2015,

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



François TATTI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*